
**PLAN
D'OCCUPATION
DES SOLS DE
STRASBOURG**

**RAPPORT DE PRESENTATION
MEINAU - PLAINE DES BOUCHERS**

QUARTIER DE LA MEINAU - PLAINE DES BOUCHERS

PLANCHE N° 25

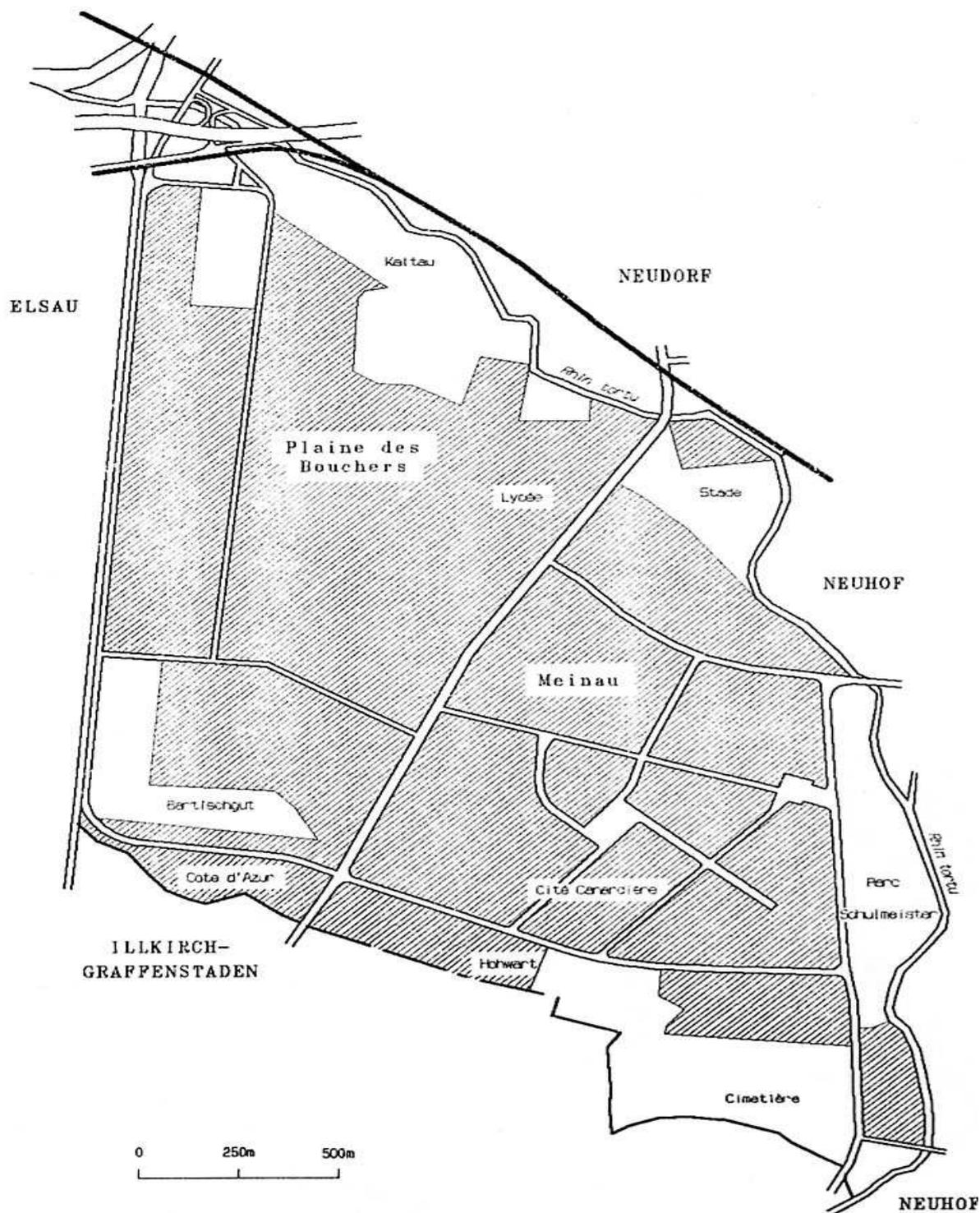


TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : DONNEES DE BASE	345
1. PLACE DE LA MEINAU DANS STRASBOURG	345
2. ELEMENTS HISTORIQUES	345
2.1 LA PLAINE DES BOUCHERS	345
2.2 LA MEINAU	346
3. GENERALITES SUR LE TISSU URBAIN EXISTANT	347
3.1 DELIMITATION DES QUARTIERS ET ACCES	347
3.2 COUPURES ET DESSERTES	347
3.3 LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU QUARTIER	347
3.3.1 La Plain des Bouchers	347
3.3.2 L'ensemble résidentiel de la Meinau	348
3.3.3 Le secteur du Rhin Tortu	348
3.3.4 Les terrains voisins du Baggersee et de la forêt d'Illkirch	348
4. POPULATION ET LOGEMENT	349
4.1 EVOLUTION 1975-90	349
4.2 PERSPECTIVES D'EVOLUTION	350
5. ASPECTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	350
5.1 EVOLUTION RECENTE ET SITUATION ACTUELLE	350
5.2 PERSPECTIVES D'EVOLUTION	350
CHAPITRE II : INCIDENCE DE LA MISE EN OEUVRE DU P.O.S. SUR L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, MESURES DE PROTECTION	353
1. LES ZONES URBANISEES ET URBANISABLES	353
1.1 ZONES URBANISEES A PREPONDERANCE RESIDENTIELLE	353
1.2 ZONES D'ACTIVITES	354
2. LES ESPACES NATURELS A PROTEGER DE L'URBANISATION	355
2.1 LES ZONES ND	355
2.2 LES ZONES NDL	355
3. LES NUISANCES ET RISQUES	355
3.1 POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU	355
3.2 RISQUES	355
3.2.1 Risques technologiques	355
3.2.2 Risques d'inondation	355
3.3 BRUIT	355

4.	LES EQUIPEMENTS ; LA JUSTIFICATION DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT DES EQUIPEMENTS PREVUS	356
4.1	VOIRIE ET DEPLACEMENTS	356
4.1.1	Voies nouvelles et principales améliorations de voies	356
4.1.2	Stationnement	357
4.1.3	L'insertion du tramway	357
4.1.4	Pistes et parcours cyclables	358
4.1.5	Promenades et actions en faveur des piétons	358
4.2	EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE	359
4.2.1	Espaces verts aménagés	359
4.2.2	Equipements sportifs	359
4.2.3	Equipements d'enseignement et de formation	360
4.2.4	Equipements culturels et socio-culturels	362
4.2.5	Equipements au bénéfice de la petite enfance	362
4.2.6	Equipements pour personnes âgées	362
4.2.7	Equipements divers	362
	CONCLUSION	363
	ANNEXE : SURFACE DES ZONES DE LA MEINAU - PLAINE DES BOUCHERS (MEI)	365

CHAPITRE I : DONNEES DE BASE

1. PLACE DE LA MEINAU DANS STRASBOURG

Ce quartier est délimité au Nord par la voie ferrée Strasbourg-Kehl et est enserré par le Canal du Rhône-au-Rhin à l'Ouest et le Rhin Tortu à l'Est. Il est au Sud limitrophe de la commune d'Illkirch-Graffenstaden. Les quartiers qui le bordent sont :

- au Nord : Neudorf
- à l'Est : le Neuhof
- à l'Ouest : l'Elsau-Montagne Verte, quartier avec lequel il n'a guère de communications.

Deux entités nettement différenciées et distribuées de part et d'autre de la route de Colmar le composent. Ces entités sont en fait si distinctes que l'on évoque presque toujours séparément d'une part le quartier de la Meinau et d'autre part celui de la Plaine des Bouchers.

- **La Plaine des Bouchers** (167 hectares) est une zone d'activité en pleine mutation vers une tertiairisation,
- **La Meinau** (300 hectares) est un quartier résidentiel aux sous-ensembles variés parmi lesquels on distingue le **quartier des villas et "les cités"** (grands ensembles).

La Meinau - Plaine des Bouchers avec une superficie de près de 470 hectares représente 6 % de l'ensemble du territoire de la commune de Strasbourg. En 1990, on comptait dans ce quartier près de 16.600 habitants soit moins de 7 % de l'ensemble de la ville. L'implantation dans ce quartier d'équipements spécifiques lui confère une place particulière à l'échelle de l'Agglomération Strasbourgeoise, en tant que :

- **pôle d'emplois** (Plaine des Bouchers)
- **pôle sportif**, avec notamment le stade du Racing (40.000 places),
- **pôle de formation**, avec des implantations universitaires, le Lycée Technique et l'Ecole Normale d'Instituteurs,
- **pôle commercial**, avec une grande surface commerciale sur le ban de la Commune d'Illkirch-Graffenstaden, qui est perçue comme étant directement liée à Strasbourg.

La route de Colmar, grand axe de passage, a longtemps assuré l'unique accès du quartier vers le centre de la ville. Depuis peu, la mise en ser-

vice des échangeurs de la Porte de Schirmeck et d'Illkirch Nord améliore l'accessibilité et la desserte de ce quartier. Desservi par le futur tramway, ce quartier renforcera dans un avenir proche sa relation avec l'hypercentre.

2. ELEMENTS HISTORIQUES¹

2.1 LA PLAINE DES BOUCHERS

Ancienne prairie, la Plaine des Bouchers ou Metzgerau est un **haut lieu de l'histoire européenne**, car c'est là que les troupes de Charles le Chauve et de Louis le Germanique firent leur jonction en 842 et que les deux rois signèrent le **"Serment de Strasbourg"**, premier texte connu écrit d'une part en roman et d'autre part en francique, ancêtres des langues française et allemande. Par la suite lui échet la dénomination "Viehweide der Metzgern" du fait de sa fonction de parcage des bêtes non immédiatement acheminées à l'abattoir.

Le règlement municipal des constructions de 1910 classe l'ensemble de la Plaine des Bouchers, Kaltau y compris, du Heyritz, de l'Est de la Montagne Verte, de l'Est de l'Elsau, en "ZONE INDUSTRIELLE ET TERRAIN DU PORT".

La Ville, propriétaire depuis 1855 d'une grande partie des terrains a procédé après la première guerre mondiale à la vente aux entreprises locales, à des conditions bien définies :

- construction obligatoire du terrain dans les 2 ans
- utilisation du sol définie dans le contrat de vente
- habitation du propriétaire et du personnel de l'entreprise autorisée
- revente du terrain interdite pendant 5 ans.

La Metzgerau fut maintenue non bâtie dans son intégralité jusqu'en 1912, date à laquelle le terrain fut converti en bloc, en **vaste lotissement**

1. Ouvrage de référence : La banlieue résidentielle du Sud de Strasbourg : Genèse d'un paysage urbain - auteur : S. RIMBERT.

industriel où s'implante l'usine d'automobiles Mathis. La zone industrielle de la Plaine des Bouchers s'est développée surtout après 1925. Vers 1930, l'**usine Mathis** s'étendait sur une trentaine d'hectares et comptait environ 10.000 ouvriers.

La Plaine des Bouchers est, par le nombre d'emplois, la **première zone d'activités de Strasbourg**. Depuis plusieurs années, une évolution vers des activités tertiaires permet de faire état d'une reconversion de la zone industrielle, ce qui implique une forte augmentation du nombre des entreprises et une forte diminution du nombre moyen d'emplois par entreprise.

Les données ci-dessous, extraites d'une étude de l'Agence d'Urbanisme de Janvier 1987 commentant des données rassemblées peu avant par la Chambre de Commerce, sont à présent largement dépassées :

- **Emploi industriel** : - 48 % de 1975 à 1986
Le nombre moyen d'emplois par entreprise passe de 184 en 1975 à 78 en 1986.
- **Branches industrielles**
En 1986, l'industrie métallurgique et électrique offrait, comme d'ailleurs en 1975, la moitié des emplois industriels. Elle était suivie par la transformation des plastiques (22 %), par le BTP (11 %).
- **Emploi dans les principales entreprises industrielles entre 1978 et 1986**
La TELIC (matériel téléphonique) passait d'environ 2.300 emplois à 1.700, avant de déménager à Illkirch, BACO-SERD (appareillage électrique) de 1.000 à moins de 600, SPIERTZ (presses automatiques) de près de 700 à moins de 100 et CLARK de près de 700 à 0. ANCEL (agro-alimentaire) restait stable autour de 300, ROTH FRERES (sièges automobiles) passait d'un millier à plus de 1.300. Les principales entreprises apparues entre ces deux dates ont eu pour nom MERGER (moteur-réducteurs) et URBAN (bâtiment).
- **Les "friches" industrielles**
Après avoir situé ce qui était la "friche CLARK" (12,4 ha) et les bâtiments TELIC, l'étude signalait la partie Ouest du "Lotissement Citroën". Sur environ 3 ha, en effet, au Sud de la rue du Maréchal Lefèbvre, de curieuses constructions, destinées à l'origine aux essais des premiers moteurs à réaction servaient de garage à des engins de travaux publics.
- **L'activité tertiaire**
En 1975, elle assurait environ 3 % de l'emploi total dans la zone, en 1986, 29 %. Le nombre d'emplois tertiaires avait été multiplié par 6 entre 1975 et 1986.

2.2 LA MEINAU

La propriété "Mein Au", achetée en 1806 par Schulmeister, "espion" de Napoléon, est à l'origine de la dénomination de ce quartier. Cette propriété se situe à l'emplacement de l'actuel parc Schulmeister ou parc de la Meinau.

D'une façon générale, l'urbanisation de cette banlieue Sud ne démarre véritablement qu'au début de ce siècle, une fois maîtrisées les crues du Rhin et de l'Ill. Elle se fera progressivement du Nord vers le Sud.

A l'origine, la Meinau comme le Stockfeld devait pouvoir accueillir les habitants expulsés des quartiers urbains "assainis" et transformés (parmi lesquels celui de la Grande Percée de la rue du 22 Novembre dont les travaux ont commencé en 1901). Seul le Stockfeld remplit sa mission ; quant à la Meinau, elle se destinait à accueillir dans une "cité-jardin" les ouvriers ayant leur travail dans la toute nouvelle zone industrielle voisine. Cette cité-jardin était à peine ébauchée quand vint la guerre. Par la suite, elle devait perdre son caractère de "Gartenstadt" liée à la population ouvrière de la Metzgerau pour se muer en lotissement municipal désigné sous le nom de Mathisville bien qu'il ait perdu tout lien avec l'usine d'automobiles. Ce lotissement a donné lieu à la création d'un quartier résidentiel de standing, en particulier autour de la rue et place Jean Macé et de la rue Dietterlin, dont la population se répartit en catégorie socio-professionnelle fort éloignée de celle du Stockfeld.

La majeure partie des maisons individuelles de ce lotissement situé au Nord du quartier ont été construites entre 1920 et 1939.

L'urbanisation du secteur au Sud du lotissement a débuté après 1948. C'est ainsi que s'est mis en chantier un ensemble de 3.500 logements (La Canardière) dus au concours de la Société Immobilière du Bas-Rhin (S.I.B.A.R.), société d'économie mixte constituée par le département dès 1954, en vue de construire des logements pour les fonctionnaires, puis au concours de l'Office d'H.L.M. de Strasbourg, enfin à celui de la Société Immobilière de la Chambre de Commerce et d'Industrie (S.I.C.I.).

Le grand ensemble de la Meinau a été conçu comme "unité de voisinage", cité-dortoir résidentielle, avec équipements scolaires et commerciaux et sa construction débute en 1957.

A l'extrême Sud et de part et d'autre de la route de Colmar, on retrouve une zone d'habitat individuel postérieur à 1962.

3. GENERALITES SUR LE TISSU URBAIN EXISTANT

3.1 DELIMITATION DES QUARTIERS ET ACCES

Au Nord et à l'Ouest, le quartier de la Plaine des Bouchers est nettement isolé du reste de l'agglomération strasbourgeoise :

- au Nord, il est séparé de Neudorf par la **voie ferrée Strasbourg-Kehl qui marque une profonde coupure dans le tissu urbain**, coupure encore accentuée par la zone d'espaces verts et l'usine Suchard, longeant la voie ferrée au Nord de la Plaine des Bouchers ;
- à l'Ouest, le **canal du Rhône au Rhin, doublé par l'autoroute, isole la Plaine des Bouchers de l'Elsau-Montagne Verte.**

Le Rhin Tortu, à l'Est, qui sépare la Meinau du quartier du Neuhof, ne constitue pas une coupure. Entre ces deux quartiers, il s'agit d'une **liaison paysagère** qui est constituée par les aménagements autour du Rhin Tortu : des équipements sportifs, des jardins familiaux, des promenades et parcs. Aux limites Sud entre la Meinau et le Neuhof, le quartier de maisons individuelles formé autour de la Place des Bergeronnettes à l'Est du Cimetière Sud forme un ensemble homogène qui apparaît bien davantage tourné vers le Neuhof que la Meinau.

Les limites entre la commune d'Illkirch-Graffenstaden et Strasbourg-Meinau ne sont en rien perceptibles, ni au Sud de la rue de la côte d'Azur et de la rue du Hohwart, ni dans le secteur du Baggersee, le plan d'eau ainsi que la forêt sont entièrement sur le territoire d'Illkirch, tandis que le cimetière Sud et la zone de jardins familiaux sont sur Strasbourg.

Les liaisons entre ce quartier et les autres parties de la ville ont longtemps uniquement transité par la route de Colmar, se heurtant au **goulot d'étranglement que constitue le Pont Suchard**. La mise en service des échangeurs de la Porte de Schirmeck et d'Illkirch-Nord ont permis de diversifier les accès.

La rue du Doubs et la rue du Rhône assurent, en tangentant la Plaine des Bouchers, un rôle de transit interquartiers. Quant à la Meinau, les voies qui la traversent sont la rue du Général Offenstein et la "liaison Languedoc-Provence", c'est-à-dire Plaine des Bouchers - Neuhof. Ce relatif isolement a sans doute pénalisé la Plaine des Bouchers pour laquelle les facilités de communication sont vitales. Des améliorations notoires ont été apportées au cours de ces dernières années.

3.2 COUPURES ET DESSERTES

La principale coupure, et elle est de taille, puisqu'elle traverse le quartier du Nord au Sud et qu'elle le scinde en deux parties, est la **Route de Colmar**. Lieu de passage souvent obligé, elle est un axe important dont l'emprise est généralement de 30 mètres. Elle est en marge du quartier résidentiel et constitue de ce fait une nuisance uniquement ressentie à la périphérie de la Meinau.

Les autres voies principales servent à la fois de desserte et de liaison.

Pour la Meinau :

- rue du Général Offenstein (jonction Plaine des Bouchers - Neuhof)
- route de la Meinau
- rue du Languedoc - rue de Provence

Dans la Plaine des Bouchers les voies principales de desserte sont la rue de la Plaine des Bouchers, longitudinale, et du Nord au Sud : la rue de la Fédération, la rue du Maréchal Lefèbvre, la rue des Frères Eberts. C'est la rue de la Fédération qui assure la jonction principale entre la route de Colmar, l'autoroute et les quartiers Ouest. La structure de la voirie interne isole du reste de la zone les établissements desservis par la rue du Doubs, d'ailleurs trop étroite dans sa partie Nord. Quant aux voies ferrées qui irriguent le quartier, elles ne jouent aucun rôle de coupure. Leur trafic est de toute manière faible (10 entreprises sur les 50 embranchées ont un trafic ferroviaire d'une quelque importance).

3.3 LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU QUARTIER

3.3.1 LA PLAINE DES BOUCHERS

Vaste secteur qui s'étend à l'Ouest de l'avenue de Colmar, entre la route de la Fédération prolongée par la rue de la Plaine des Bouchers au Nord et la rue du Rhône au Sud, elle est occupée par la zone d'activité, exception faite, au Nord, de l'îlot où se trouve le Lycée Technique Couffignal.

La Plaine des Bouchers connaît actuellement une **profonde mutation vers le secteur tertiaire**. Progressivement, friches et bâtiments industriels sont remplacés par des sites accueillant des bureaux et des activités de service.

Ces dernières années ont ainsi vu se transformer "la friche Clark" en parc tertiaire. Ainsi la "friche Télec" s'est transformée en "Espace Graham Bell" et le bâtiment Citroën en complexe de

bureaux ("le Mathis"). Entre les deux s'est édifié le complexe "Urbania" sur les terrains d'une entreprise de travaux publics. Sur ceux rachetés à une entreprise de récupération des métaux est prévu le complexe de bureaux "Technosud"...

Sa proximité du centre ville en fait une zone très attractive pour les activités économiques, ce d'autant plus qu'on assiste aujourd'hui à un redéploiement de l'activité tertiaire en milieu urbain.

Cette mutation progressive, en éloignant les industries souvent polluantes des zones résidentielles, a un effet bénéfique sur l'environnement urbain.

La modification n°31 du POS de Strasbourg adaptera plus finement le règlement écrit et graphique du secteur de la Plaine des Bouchers, pour mieux gérer cette mutation vers plus d'activités tertiaires tout en maintenant un noyau industriel, en créant une façade urbaine d'occupation mixte le long de l'avenue de Colmar, une façade plus tertiaire au Sud et à l'Ouest, ainsi qu'en créant deux pôles dits de centralité au Nord et au Centre de la Plaine des Bouchers.

3.3.2 L'ENSEMBLE RESIDENTIEL DE LA MEINAU

Il s'étend à l'Est de la route de Colmar entre la rue Staedel et les limites intercommunales avec Illkirch-Graffenstaden. La Meinau offre du Nord au Sud un paysage urbain varié :

- au Nord : **un lotissement de maisons individuelles** cosuées (le "quartier des villas"). Ce lotissement constitue un ensemble urbain au tissu très homogène et aéré. On peut y lire, autour de la place Jean Macé, l'ébauche de la cité-jardin initialement prévue. On y trouve très peu d'équipements si l'on met à part quelques rares commerces de proximité. Dans ce secteur, le périmètre compris entre la route de Colmar, la rue du Général Offenstien, l'avenue Ch. Pfister et la route de la Meinau fait partie des zones sensibles pour la protection du patrimoine archéologique.
- au Centre : **la Cité Canardière**. C'est un ensemble d'immeubles collectifs de plus de cinq niveaux à forte composante d'habitat social, qui **totalise plus de 4.200 logements**. L'ensemble est tourné vers la Place de l'Ile de France autour de laquelle se localisent les équipements, commerces, écoles. C'est dans cette partie centrale de la Meinau qu'on trouve la presque totalité des équipements de quartier. Le paragraphe 4.1. ci-dessous fournit des précisions sur les logements sociaux.

- au Sud de la rue de la Canardière : **un ensemble résidentiel avec une dominante de petits collectifs et de villas**.

C'est également dans cette partie qu'on trouve la seule zone d'extension d'habitat prévue dans l'ensemble du quartier Meinau-Plaine des Bouchers. Il s'agit du secteur au Sud de la rue de la Hohwart jusqu'à la limite intercommunale avec Illkirch-Graffenstaden. Cette extension devra se faire en continuité avec le tissu existant, selon une occupation du sol peu dense.

On y relève une conception originale : la petite cité de la Hohwart, (vers la rue du Béarn). Il s'agit de la cité construite par l'entreprise métallurgique Spiertz de la Plaine des Bouchers pour son personnel. Cette cité forme un ensemble de maisons collectives implantées dans un jardin d'agrément.

- au Sud-Est : le "**lotissement des Oiseaux**", ensemble d'habitation organiquement rattaché au Neuhoef est à peine jointif avec l'extrémité Sud-Est du grand ensemble résidentiel.

3.3.3 LE SECTEUR DU RHIN TORTU

Sa partie située à l'Ouest de la route de Colmar est essentiellement constituée de jardins, de prés, de rideaux d'arbres et d'établissements (stades, école normale, couvent...) à dominante verte, à l'exception de l'usine Suchard, et des ateliers de la Communauté Urbaine.

Les terrains aux abords du Rhin Tortu, au Sud du stade du Racing constituent une demi ceinture verte de la Meinau qui est comprise entre la rue Staedel, la rue du Rhin Tortu et le Rhin Tortu, ce secteur est occupé par des jardins familiaux, le parc Schulmeister, organisé autour d'un étang, des promenades qui longent la zone résidentielle presque du Nord au Sud.

Le long des berges du Rhin Tortu, on chemine ainsi au gré des passerelles de la Meinau au Neuhoef.

3.3.4 LES TERRAINS VOISINS DU BAGGERSEE ET DE LA FORET D'ILLKIRCH

Jouxtant la base de loisirs du Baggersee située sur le territoire d'Illkirch et récemment réaménagée, cette zone à dominante verte (jardins familiaux, équipements sportifs dont stade de la Canardière, Cimetière Sud) permet de compléter la ceinture verte au Sud de la Meinau et de la relier à la forêt du Neuhoef.

4. POPULATION ET LOGEMENT

4.1 EVOLUTION 1975-90

TABLEAU N° 87
EVOLUTION DE LA POPULATION ET DES LOGEMENTS

ANNEE	POPULATION TOTALE			LOGEMENTS (Résidences principales)		
	Meinau	Plaine des Bouchers	Total du Quartier	Meinau	Plaine des Bouchers	Total du Quartier
1975	17.200	1.800 ⁽¹⁾	19.000 ⁽¹⁾	5.940	320	6.260
1982	16.357	1.240	17.597	6.208	337	6.545
1990			16.556			6.594
Evolution 1975-82	- 4,9 %	- 31,1 %	- 7,4 % ⁽¹⁾	+ 4,5 %	+ 5,3 %	+ 4,5 %
Evolution 1982-90			- 5,9 %			+ 0,8 %

(1) Données peu fiables car on imagine mal entre 1975 et 82 une baisse de près du tiers de la population de la Plaine des Bouchers alors que le parc de logements aurait un peu augmenté

La population du quartier baisse régulièrement depuis 1975 à un rythme annuel un peu inférieur à 1 % alors que le parc de logements qui avait légèrement augmenté entre 1975 et 82 s'est pratiquement stabilisé après cette date (taux de + 0,8 % qui est le taux le plus faible de tous les quartiers strasbourgeois). Comme dans les autres quartiers périphériques, le taux d'occupation des logements baisse, chaque logement étant actuellement habité par seulement 2,6 personnes en moyenne.

En ce qui concerne les tranches d'âge de la population, le quartier se situe au niveau des autres quartiers périphériques à forte composante d'habitat social, (exception faite de Hautepierre) avec environ 28 % de population âgée de moins

de 20 ans et 16 % de plus de 60 ans.

La proportion d'étrangers est également dans la norme des valeurs enregistrées dans les quartiers à structure similaire, avec une valeur d'environ 18 %, supérieure d'environ 4 points à la moyenne strasbourgeoise.

Le parc public d'habitat social, qui est détaillé dans le tableau suivant, établi pour l'année 1987, mais encore à jour actuellement. Toutefois le terme parc social et "semi-social" conviendrait sans doute davantage car les logements de la SIBAR (Société Immobilière du Bas-Rhin) sont très souvent occupés par des agents de la fonction publique, dont la situation socio-économique est stable et se situe parfois à un niveau élevé.

TABLEAU N° 88
PARC PUBLIC SOCIAL DE LOGEMENTS

PROPRIETAIRE OU GESTIONNAIRE	Nom de l'ensemble	Année d'achèvement	Nombre de logements
OPHLM de la CUS	Canardière Foyer pour aveugles	1957	1.600
		1980	104
SIBAR	Canardière	1958-1970	1.103
LOGIS-EST	Route de Colmar	1960	60
SONACOTRA (FOYERS)	Route de Colmar	1960	190
TOTAL			3.357

4.2 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les possibilités d'urbanisation limitées (moins de 4 ha, en limite d'Illkirch) ne pourront suffire à susciter un accroissement global de la population du quartier. Quant à l'évolution de la qualité du bâti, l'aspect présenté par le "quartier des villas", au Nord de la route de la Meinau, restera encore longtemps de bon aloi, en dépit du vieillissement prématuré de quelques maisons d'avant-guerre, insuffisamment entretenues. Quant aux grands collectifs il semble a priori que la plupart, sinon la totalité des bâtiments non encore réhabilités méritent de l'être et qu'ainsi le tissu urbain ne connaîtra, ni à court, ni à moyen terme, d'évolution sensible. Mais ici comme dans les autres grands ensembles d'habitation sociale, des mesures de tout ordre devront être prises, tant sur le plan de la qualité de vie, que sur les plans social, économique, associatif... pour lutter contre les processus, à présent bien connus qui se sont trop souvent traduits par une déqualification d'opérations de constructions qui avaient pu, à l'origine, être présentées comme des modèles. Sur ce plan, la population, en principe mieux intégrée, habitant les immeubles de la SIBAR, (environ un tiers du parc de logements de la cité) constitue un atout pour l'évolution de la Meinau.

5. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

5.1 ÉVOLUTION RÉCENTE ET SITUATION ACTUELLE

En 1986, comme on l'a vu ci-dessus (en I.2.1.), une enquête de la Chambre de Commerce révélait l'importance du processus de tertiairisation qui s'était récemment développé dans la Plaine des Bouchers. Le recensement de mars 1990 fait état d'environ 9.000 emplois. Enfin, fin 1992, une enquête exhaustive de l'Agence d'Urbanisme identifie dans la Plaine des Bouchers 272 entreprises offrant environ 13.000 emplois.

Le taux d'activité de la population a baissé de presque deux points entre 1982 et 90, date à laquelle il n'était que de 46 %, taux qui reste encore toutefois supérieur à la moyenne strasbourgeoise (45 %). Seule une faible proportion des actifs (environ 10 %) travaille dans la zone d'activité proche, ce qui peut partiellement s'expliquer par les logements dans la cité qui sont réservés à des agents de la fonction publique (parc géré par la S.I.B.A.R.) travaillant en-dehors du quartier.

L'importance du parc de la SIBAR, conjugué évidemment avec celui des maisons individuelles du Nord du quartier se traduit par une moindre sur-représentation des catégories socio-professionnelles "ouvriers" et "employés", mais

on a vu ci-dessus que cette série statistique était peu précise du fait de l'importance des positions professionnelles non déclarées.

Enfin, dernier indicateur connu au niveau des quartiers, celui du **taux de chômage**. En 1990 le nombre de chômeurs recensés est très exactement de 1.000, qui correspond à un taux de 13 % qui paraît élevé comparé au taux municipal de 11 % mais surtout aussi à ceux d'autres quartiers à forte composante d'habitat social (Elsau - Montagne-Verte : 11 % ; Cronembourg, Koenigshoffen : 12 %). Le chômage devant être, presque par définition, très bas dans les logements de la SIBAR, il est alors probable que des valeurs élevées sont à déplorer chez les locataires de l'OPHLM ou du foyer SONACOTRA.

5.2 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Dans le quartier de la Meinau, la situation longtemps très figée sur le plan du bâti va évoluer avec le projet de recomposition urbaine de la Canardière-Est qui s'inscrit dans le cadre de la politique générale de renouvellement urbain portant sur les grands ensembles d'habitat social. Des activités tertiaires, notamment commerciales continueront à se développer route de Colmar.

Quant à la Plaine des Bouchers, on a déjà largement évoqué son processus de tertiairisation.

La modification n°31 du POS de Strasbourg permettra notamment la création d'une façade urbaine bâtie le long de l'avenue de Colmar (bien desservie par les transports en commun : deux arrêts de tramway), ainsi qu'une zone au Sud de la Plaine des Bouchers et côté autoroute à vocation purement tertiaire (siège de la CRAV, Maison Départementale des Personnes Handicapées du Conseil Général, ...).

L'objectif de ces deux changements de limite et de destination de zone est notamment de valoriser l'image de la Plaine des Bouchers par un "effet vitrine".

L'objectif est également de maintenir des activités et des industries, créatrices d'emplois, à la Plaine des Bouchers, secteur géographiquement bien desservi par les réseaux routiers et les transports en commun.

La modification n°31 du POS maintiendra une zone dite industrielle mixte et une zone dite "cœur industriel strict", cette dernière étant concernée par la directive SEVESO et ses périmètres afférents.

En ce qui concerne l'évolution sociale de la population de la Meinau, on serait enclin à tabler sur une stabilité relative, compte tenu des éléments dont on a fait état au chapitre 4.2. ci-dessus.

CHAPITRE II : INCIDENCE DE LA MISE EN OEUVRE DU P.O.S. SUR L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, MESURES DE PROTECTION

L'approche de "l'état initial" du site et de l'environnement (au sens de l'article R 123-17 du Code de l'Urbanisme) se fera au présent chapitre conjointement avec l'examen des conséquences prévisibles de l'application du P.O.S., dans chacune des zones que définit le règlement et en fonction de la sensibilité du milieu. Les perspectives d'évolution des parties urbanisées et les conditions de la maîtrise de l'urbanisation y sont également envisagées, de même que celles relatives aux équipements publics. Rappelons que la première partie du présent rapport (Rapport Général de Présentation) traite de la question de la compatibilité du P.O.S. avec les contraintes supra-communales.

La Meinau-Plaine des Bouchers est couverte par cinq catégories de zones bien distinctes : UB, UC, UD, UK d'une part, UX et UF de l'autre, et trois zones naturelles INA, INAx et ND. Vient en surimpression un classement prenant le relais de la loi du 16 juillet 1927 qui se traduit au P.O.S. par l'existence de zones ND.

1. LES ZONES URBANISEES ET URBANISABLES

Après avoir préalablement rappelé que leur définition figure au troisième paragraphe de

l'annexe 1 du rapport général de présentation et est précisée à l'article 3 du titre 1er du règlement, il y a lieu de les passer en revue et de fournir leurs caractéristiques actuelles et prévisibles.

1.1 ZONES URBANISEES A PREPONDERANCE RESIDENTIELLE

A la Meinau-Plaine des Bouchers, les zones concernées sont au nombre de neuf (3 zones UB + 3 zones UC + 3 zones UD). Leur délimitation est fonction de l'état actuel du tissu urbain. A toutefois aussi été prise en compte la volonté, soit de maintenir l'essentiel du tissu urbain existant dans ses caractéristiques actuelles, soit de le faire évoluer, le règlement du P.O.S. issu du Règlement Municipal des Constructions (R.M.C.) traduisant les tendances observées.

Le tableau ci-dessous localise les différents secteurs de zones. On rappelle que la différence essentielle entre les zones UB, UC et UD tient à des questions d'importance assez secondaire concernant le mode d'implantation des constructions sur leurs parcelles, qui reflètent la volonté d'une urbanisation un peu plus "aérée" en zone UC et en zone UD qu'en zone UB. La zone NA correspond à une zone non urbanisée mais destinée à l'être.

TABLEAU N° 89
LOCALISATION DES ZONES A DOMINANTE RESIDENTIELLE
(ou de grands équipements)

Zones	Localisation approximative
UB 1 UB 2 UB 3	Bordure Est avenue de Colmar Grands ensembles, cité Canardière Bordure Ouest avenue de Colmar
UC 1 UC 2 UC 3	Sud Plaine des Bouchers : lotissement Côte d'Azur Sud de la Meinau : îlots Poitou - Languedoc Sud-Est de la Meinau : lotissement des oiseaux
UD 1 UD 2 UD 3	Lotissement Mathisville : partie Nord - Général Offenstein Lotissement Mathisville : partie centrale : Général Offenstein - Meinau Lotissement Mathisville : au Sud rue de la Meinau
INA	Sud : rue de la Hohwart/ Illkirch-Graffenstaden

En ce qui concerne les espaces verts et les espaces libres à réserver à des aménagements paysagers, aux jeux des enfants et aux cheminements des piétons, les pourcentages de la surface demandée sont fonction des coefficients d'emprise.

Il est exigé d'aménager en espaces libres et plantations 30 % de la surface de la parcelle quand l'emprise au sol maximum a été réglementairement fixée à 40 % (cas des zones UC 1 à 3, UD 1 et 3). Cette proportion atteint 40 % quand l'emprise au sol maximum a été réglementairement fixée à 25 % (cas de la zone UD 2). Les valeurs intermédiaires sont précisées à l'article 13 du présent règlement. L'examen des principales dispositions prévues pour les zones UB, UC et UD à dominante de logements, de commerces, de bureaux ou de services sans nuisances prouve que le P.O.S. s'attache à maintenir les caractéristiques générales du bâti des différentes zones et "sous-zones".

Une mention particulière peut être faite à propos de la zone UC 3 où un parc arboré d'environ 1/2 ha abrite une grande villa ("villa Schranz") dans le style du Bauhaus d'après la première guerre mondiale, et qui a récemment fait l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Une opération immobilière vient de s'y achever. En plus de la restauration de la villa, elle s'est traduite par la construction d'une trentaine de logements groupés dans deux immeubles respectant la végétation du parc et s'inspirant du style architectural de la villa.

1.2 ZONES D'ACTIVITES

La modification n°31 du POS de Strasbourg a changé le règlement écrit et graphique de la Plaine des Bouchers pour mieux prendre en compte les évolutions de ce secteur industriel en mutation vers une tertiarisation.

On distingue donc :

- **la zone UX 1**, qui a pour vocation de rester le coeur industriel strict de la Plaine des Bouchers. Cette zone accueille actuellement des industries dont une (JOHNSON CONTROLS) est concernée par la directive SEVESO, impliquant des périmètres de protection. La zone UX 1 est située au centre de la Plaine des Bouchers entre les rues Saglio et Maréchal Lefèbvre.

- **la zone UX 2** est également destinée principalement à l'industrie et l'activité mais est moins restrictive dans les occupations admises par rapport à la zone UX 1 "coeur industriel pur", en autorisant par exemple les restaurants, les ateliers d'artistes, les bâtiments de service aux entreprises, les constructions affectées à un service public, les locaux commerciaux de vente en gros aux entreprises. La zone UX 2 est essentiellement située au Nord de la Plaine des Bouchers avec une partie plus étroite vers le Sud.
- **la zone UX 3** -emprise de l'usine Suchard entre la voie ferrée Strasbourg-Kehl et le Rhin Tortu. Attenante au secteur antérieurement régi par la loi de juillet 1927, cette entreprise est localisée en marge de cette zone en bordure de l'avenue de Colmar.
- **la zone UX 4**, déjà partiellement tertiaire, est identifiée comme telle : elle sert de façade tertiaire depuis l'autoroute et vers le Sud de la Plaine des Bouchers, avec des bâtiments plus qualitatifs.
- **les deux zones d'activités UX 5 (Centre) et UX 6 (Nord)**, dites de centralité, ont été délimitées en prolongement de la zone urbaine mixte MEI UB 3 (façade urbaine le long de l'avenue de Colmar), au droit des deux stations de tramway. L'objectif est d'y autoriser une occupation des sols plus diversifiée, notamment en y autorisant des constructions d'ordre culturel, de sports et de loisirs, des lieux de culte. La zone MEI UX 6 permet, contrairement à la zone MEI UX 5, l'implantation des bâtiments à l'alignement de la voie.

1.3 ZONES UK A CONSTRUCTIBILITE LIMITEE

La zone UK 1, située à l'Est du Lycée Couffignal, englobe principalement le stade de la Meinau et ses abords non construits.

La zone UK 2, comprend le complexe sportif de la Canardière, le Cimetière Sud, ainsi que des jardins familiaux. C'est le prolongement de l'espace de loisirs du Baggersee.

Outre les installations et constructions directement liées aux affectations de ces zones, sont admis, en zone UK 2, les équipements socio-culturels.

La zone UKL limitée à l'Ecole Normale et ses abords où sont admises les installations et constructions liées à l'enseignement.

2. LES ESPACES NATURELS A PROTEGER DE L'URBANISATION

2.1 LES ZONES ND

Elles sont réparties en trois localisations distinctes :

- **les zones ND 1 et ND 2 sont des zones tampons entre la zone d'activité de la Plaine des Bouchers et les terrains aux abords du Rhin Tortu** anciennement soumis à la loi de juillet 1927.
La zone ND 1 au Nord-Ouest est un délaissé autoroutier entre Contournement Sud, voie ferrée Strasbourg-Kehl et abords du Rhin Tortu. La zone ND 2 comprend essentiellement l'emprise du Couvent Saint-Joseph, situé rue de la Fédération, et s'étend jusqu'au chemin de la Fédération.
- **la zone ND 3 s'étend autour de l'aménagement des berges du Rhin Tortu et du parc de la Meinau.** Elle comprend, au Nord du parc, des jardins familiaux.

2.2 LES ZONES NDL

Ces zones étaient, on le rappelle, soumises à la loi abrogée de juillet 1927.

La zone NDL 1 située à l'extrême Nord-Ouest du quartier est un terrain en bordure de la voie ferrée Strasbourg-Kehl.

La zone NDL 2 couvre le reste des terrains qui étaient soumis à la loi de juillet 1927 situés au Nord de la zone d'activité de la Plaine des Bouchers et aux abords du Rhin Tortu.

La zone NDL 1 est totalement inconstructible. Sont en revanche autorisées dans la zone NDL 2 les installations (et non les constructions) liées aux sports et aux loisirs ainsi que les abris de jardins familiaux.

3. LES NUISANCES ET RISQUES

3.1 POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU

Les activités polluantes sont inexistantes dans le quartier résidentiel de la Meinau.

Dans la Plaine des Bouchers, les entreprises polluantes sont rares. L'évolution engagée pour cette zone d'activité en y installant progressivement des activités relevant du secteur tertiaire, donc très peu polluantes, devrait contribuer à une réduction de ce type de pollution.

En ce qui concerne la pollution de l'eau, on ne

dispose d'aucun élément laissant supposer une quelconque pollution de la nappe ou du Rhin Tortu émanant des installations du quartier.

3.2 RISQUES

3.2.1 RISQUES TECHNOLOGIQUES

On évoque pour mémoire les **dangers d'une circulation automobile que la largeur et le caractère rectiligne des voies rendent plus rapide.** Ce danger est d'autant plus perçu que certaines sont à proximité d'établissements scolaires ou sportifs (par exemple : la rue de Provence, la rue du Languedoc...).

Quant aux risques éventuels que présente dans le quartier la zone industrielle voisine, il faut relever les Etablissements Johnson Controls / Roth SA. Ils présentent potentiellement un risque pour leur environnement. L'étude de dangers réalisée en 1993 a permis de définir comme scénarios d'accident majeur, l'incendie d'un stockage de mousse de polyuréthane utilisées pour l'habillage interne des automobiles.

D'ores et déjà il est possible d'affirmer qu'une source importante de dangers pourrait être éliminée s'il était possible d'éviter que des transports de produits, nécessaires à l'activité de l'usine ne cisailent la circulation publique générale. Ainsi une refonte du plan de circulation dans ce secteur serait à étudier dans le but d'éviter tout transit dans la rue Schertz.

3.2.2 RISQUES D'INONDATION

Le Plan de Prévention aux Risques "Inondations" (voir Rapport Général de Présentation Chapitre II.3.4.2.) fait apparaître que la route de la Fédération est submersible en cas de crue centennale de l'Ill et du Rhin tortu. Les terrains de part et d'autre de cette route ne sont donc pas totalement à l'abri.

3.3 BRUIT

Les nuisances à la Meinau sont globalement mineures si l'on met à part celles subies par l'habitat qui borde la route de Colmar. Grand axe de passage, la route de Colmar draine une circulation fluide et donc relativement rapide et de ce fait bruyante. L'ouverture de l'échangeur d'Illkirch-Nord a apporté une légère amélioration en

reportant sur l'autoroute le trafic de transit. Autre fait à signaler : la mutation progressive de la zone industrielle de la Plaine des Bouchers devrait, elle aussi, contribuer à alléger le trafic de poids lourds. Misons également sur le tramway pour réduire le trafic et les nuisances automobiles.

Pour ce qui est de la gêne causée par les autres voies, on note le trafic de transit interquartiers qui s'ajoute à celui des riverains pour la rue du Général Offenstein. Quant aux bruits émis par la zone d'activité voisine, ils n'ont pas d'écho sur le quartier de la Meinau.

4. LES EQUIPEMENTS ; LA JUSTIFICATION DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT DES EQUIPEMENTS PREVUS

4.1 VOIRIE ET DEPLACEMENTS

Les opérations prévues au P.O.S. reprennent la plupart des anciens alignements pour permettre, soit des créations, soit des améliorations de voies nécessitant un élargissement ponctuel ou non. On rappelle à toutes fins utiles qu'à la Meinau - Plaine des Bouchers comme dans la plupart des autres quartiers et communes périphériques de la Communauté Urbaine de Strasbourg, sont aussi nécessaires des améliorations de voirie ne figurant pas au P.O.S., soit qu'il s'agisse de pose de revêtement, d'approfondissement de canalisations, de mise en place de trottoirs, de remodelage de profil à des fins de limitation de vitesse. Celles-ci n'ont pas d'incidence sur le P.O.S. quand elles n'impliquent pas d'acquisitions foncières.

4.1.1 VOIES NOUVELLES ET PRINCIPALES AMELIORATIONS DE VOIES

L'ancrage de la Plaine des Bouchers avec le réseau autoroutier de l'agglomération s'est récemment renforcé avec d'une part la liaison entre la pénétrante Sud, la RN 83 et la déviation d'Illkirch et d'autre part, encore plus récemment, entre la nouvelle autoroute "Contournement Sud de Strasbourg" et la rue de la Montagne Verte, elle-même directement branchée sur la rue de la Plaine des Bouchers et la rue du Doubs.

Le principal objectif étant d'améliorer les liaisons de la Meinau-Plaine des Bouchers avec les quartiers voisins, des créations de voies interquartiers sont prévues :

- **le prolongement de la rue de Provence en direction du Neuhof, qui se traduit au P.O.S. par un emplacement réservé qui**

prévoit également d'importants aménagements paysagers.

Des mesures sont à prendre avant la mise en service de cette liaison pour limiter la vitesse des véhicules et sécuriser les passages des piétons sur l'axe rectiligne Provence-Languedoc. Ainsi, aux abords des passages protégés, des revêtements différenciés ou des rétrécissements de chaussée devraient inciter l'automobiliste à ralentir son allure.

Sera également pris en compte un traitement paysager pour son passage au-dessus du Rhin Tortu en veillant à la continuité de la trame verte le long des berges du Rhin Tortu.

- **Une liaison est prévue avec l'Unterelsau** au niveau de la rue Schertz dans la Plaine des Bouchers qui est avant tout un désenclavement de l'Elsau. **Il s'agira d'une liaison piétons-cyclistes** et éventuellement transports en commun, qui n'est toutefois pas prévue à court ou moyen terme.

Les autres voies nouvelles :

- Au nord de la Plaine des Bouchers et débouchant sur la rue de la Fédération est prévue une voie de desserte des ateliers communautaires qui reprend l'alignement du chemin rural dit Kanmatweg.
- Au Sud de la Plaine des Bouchers, le P.O.S. prévoit une voie pour desservir l'extension de la zone d'activité, c'est-à-dire la zone NAX 1 qui se situe au Nord de la rue du Rhône. Cette voie joindra la rue du Rhône à la rue Bartisch.
- Au Sud de la Meinau est prévue une liaison entre la rue du Languedoc et la rue du Cimetière Sud. Elle comportera des espaces verts et une piste cyclable.

Par ailleurs est prévue également dans ce secteur la desserte de la zone d'extension résidentielle sise près de la rue de la Hohwart, entre la rue de la Tour Haute à Illkirch-Grafenstaden et la rue du Languedoc.

Les principaux élargissements de voies :

Est principalement concernée la route de Colmar pour laquelle est prévue un élargissement à 40 m. et 30 m d'emprise, ainsi qu'une emprise de 40 m. sous le pont Suchard qui sera donc concerné par d'importants travaux.

Cet aménagement en cours supprimera le goulot d'étranglement actuel et permettra le passage de la ligne de tramway.

A noter enfin la nécessité de procéder dans la zone d'activité à de nombreux travaux ne procédant pas du P.O.S. (trottoirs, organisation du stationnement...).

4.1.2 STATIONNEMENT

Si dans les zones d'habitat le problème du stationnement ne se pose pas (en-dehors de la situation tout à fait ponctuelle, engendrée par les compétitions attirant une très forte affluence de spectateurs au stade de la Meinau) il n'en est pas de même dans la zone d'activité de la Plaine des Bouchers. Les aménagements à y réaliser doivent tenir compte de la situation existante et des évolutions prévisibles suivantes :

- l'expression d'un manque de places à proximité des entrées d'un certain nombre d'établissements, qui est d'autant plus mal vécu que le stationnement des autos s'effectue souvent anarchiquement le long des voies et est parfois concurrencé par celui des poids lourds ;
- la prévision d'une atténuation de la demande émanant des établissements situés le long ou à proximité de la route de Colmar, suite à la mise en service du tramway ;
- la demande en "Parkings d'accueil" mis à la disposition d'automobilistes ne cherchant pas à pénétrer en voiture dans le centre ville et utilisant les facilités offertes par le tramway.

Aussi trois emplacements réservés ont-ils été prévus :

- un parking d'environ 350 places à l'angle de la rue La Fayette et de la rue Job, dans le but de figer l'affectation actuelle de ce terrain,
- un parking d'environ 150 places en bordure de la rue du Maréchal Lefèbvre, au Sud du lycée,
- un parking, au Sud de la rue de la Fédération, à proximité de son intersection avec la route de Colmar. Sa surface, de l'ordre de 170 ares, est bien plus importante que celle des emplacements décrits précédemment, mais il est probable que sa capacité ne sera pas supérieure à la leur car il jouera également le rôle d'espace d'échange entre autobus et tramway.

4.1.3 L'INSERTION DU TRAMWAY

Son insertion ne modifiera pas le schéma de circulation actuelle. La route de Colmar dispose d'une emprise suffisante pour permettre la circulation du tramway et une circulation automobile à double sens. La partie de la chaussée réservée au trafic automobile se trouvera réduite et la vitesse excessive des véhicules automobiles abaissée sans qu'il y ait incidence notable sur la fluidité du trafic.

Si le P.O.S. indique son tracé ainsi que ses stations, il ne peut avoir le degré de finesse nécessaire pour représenter ce positionnement de la ligne ou pour faire état de toutes les mesures d'accompagnement envisagées.

L'opération du tramway étant fondamentale pour la relation Meinau - Plaine des Bouchers au centre ville, il a paru souhaitable de citer des extraits relatifs au passage du tramway dans ce quartier paru dans "Le projet tramway de

l'agglomération Strasbourgeoise - Etude d'impact et évaluation économique" (GETAS - ADEUS Avril 1990).

- **"Depuis la Route de la Fédération à la rue du Maréchal Lefèbvre :** ... L'emprise publique disponible est importante et ses limites sont actuellement mal définies. La mise en place de la ligne de tramway est donc une occasion de redéfinir et de réaménager de manière plus claire la voie actuelle.

Comme dans la section précédente, le tramway est implanté en site latéral côté Ouest. ... Entre la rue de la Fédération et la rue du Maréchal Lefèbvre, la plate-forme du tramway est élargie afin d'abord d'accueillir la station Racing à proximité de la rue de la Fédération, et une troisième voie permettant de stocker des rames pour les grandes manifestations sportives ayant lieu au Racing et pour faciliter l'exploitation de la ligne (retournement éventuel de rames desservant le Centre).

Au carrefour de la rue de la Fédération, tous les échanges de circulation sont assurés, afin que le parking du Racing soit facilement utilisé, hors manifestations sportives, comme parking d'accueil, Entre la rue de la Fédération et la rue du Maréchal Lefèbvre, un système de plantation accompagne l'aménagement et remplace les plantations existantes.

- **De la rue du Maréchal Lefèbvre à la rue Saglio :**

... Dans cette section, la distribution de l'emprise disponible est la suivante : côté Ouest, un large trottoir permettant la circulation de véhicules de service, ensuite le site de la ligne de tramway, puis la chaussée dimensionnée à deux voies de circulation par sens, enfin des niches de stationnement et un trottoir...

Dernier élément, enfin, la file d'arbres actuelle sera au moins sur certaines sections à déplacer. D'une manière générale, il faudra la rapprocher de la limite Ouest de l'emprise publique.

La station Offenstein située à proximité immédiate d'un carrefour important est aménagée de manière à constituer un repère évident et fort, incitant les automobilistes à modérer leur vitesse de circulation. D'une manière générale, l'aménagement à mettre en place Route de Colmar, s'il a à maintenir une fluidité satisfaisante sur l'ensemble de l'itinéraire, est conçu de manière à ce que les vitesses restent modérées.

- **De la rue Saglio à la rue du Poitou**

... Les contraintes d'insertion de la ligne sont ici identiques à celles que l'on a rencontrées dans la section précédente. En conséquence, les dispositifs retenus sont analogues. On se bornera donc à noter que la station Meinau,

située entre la rue des Frères Eberts et la Route de la Meinau, constitue un point singulier dans l'aménagement de la voie et une occasion de la découper en séquences.

Comme pour la section précédente, les accès aux quartiers adjacents sont modifiés...

- **De la rue du Poitou à la rue de la Tour Haute, à Illkirch**

... Entre la rue du Languedoc et la rue de la Tour Haute, les emprises actuellement disponibles sont insuffisantes et demandent à être élargies. Cet élargissement est réalisé côté Est, tant sur le ban communal de Strasbourg que sur celui d'Illkirch-Graffenstaden, par mise en application d'un alignement arrêté en 1937. Le paysage urbain actuel en sera donc assez largement transformé. Il sera travaillé de manière à souligner la proximité de l'échangeur rond-point Baggersee, le caractère d'entrée de ville lui faisant totalement défaut actuellement...

La station Languedoc, dernière station sur le ban communal de Strasbourg, aura comme les stations Meinau, Offenstein et Racing, un rôle important dans le découpage en séquences de la Route de Colmar. Elle sera, comme la station Offenstein, une station de correspondance entre le tramway et les lignes d'autobus desservant les quartiers adjacents..."

On ajoute à cette description que, suite à la transplantation prévue à très court terme d'environ 80 arbres en bordure de la route de Colmar, seront plantés fin 1993 environ 500 tilleuls entre le rond-point du Baggersee et le Pont Suchard, végétalisant ainsi l'aspect de ce grand axe.

4.1.4 PISTES ET PARCOURS CYCLABLES

Le quartier de la Meinau comporte environ 5,5 kms de pistes, essentiellement bi-directionnelles, tandis que la Plaine des Bouchers fait état de près de 4 kms de pistes, pour la plupart unidirectionnelles, d'environ 2 kms de bandes cyclables et d'un kilomètre d'itinéraires jalonnés.

D'une manière un peu schématique, il apparaît que l'ensemble du grand quartier Meinau - Plaine des Bouchers est cerné sur ses 4 côtés par des pistes et itinéraires correctement reliés entre eux, alors que ceux-ci font presque totalement défaut à l'intérieur du quartier.

Au Nord se situent les pistes bi-directionnelles de la route de la Fédération et de la rue de la Plaine des Bouchers ainsi que l'itinéraire et la piste passant à l'Ouest et au Sud du stade de la Meinau, qui sont d'ailleurs partie intégrante de l'itinéraire cycliste international Molsheim-Offenbourg. A l'Est, il s'agit des pistes de la rue des Vanneaux, puis de la rue du Rhin Tortu. Au Sud, c'est l'itinéraire de la rue du Baggersee qu'il faudrait raccorder à la piste de la rue de

Cannes à Illkirch. A l'Ouest, la jonction est assurée par la longue piste bidirectionnelle longeant de manière rectiligne le Canal du Rhône au Rhin. Il faudra remédier au manque de raccordement correct de ces pistes à la voirie de Neudorf. Par contre, le raccordement des pistes encadrant le quartier à celles d'Illkirch est satisfaisant, de même que les liaisons avec Neuhof, grâce à la "perméabilité", aux cyclistes et aux piétons de la trame verte le long du Rhin Tortu et du Ziegelwasser.

Très peu d'opérations inscrites au P.O.S. restant à réaliser, on ne peut ici que citer :

- le projet de raccordement de la rue du Languedoc à la rue du Hohwarth et, à Illkirch, avec la rue de la Tour Haute, où la voirie devra comporter une piste cyclable ;
- le projet, à long terme, d'une voie reliant, au niveau de la rue Schertz, la rue de la Plaine des Bouchers à la rue de l'Unterelsau, et franchissant le canal et l'autoroute grâce à un viaduc qui pourrait être uniquement réservé aux autobus, aux deux-roues et aux piétons.

On a par ailleurs signalé ci-dessous (II.4.1.1.) le problème de sécurité posé, notamment aux piétons et aux cyclistes, par la vitesse excessive des véhicules sur l'axe rue du Languedoc - rue de Provence, en bordure des écoles Fischart et à proximité du Collège Lezay-Marnésia. Bien qu'il ne soit pas impératif de créer une piste le long de cet axe, on signale qu'elle pourrait être un moyen, en restreignant l'emprise réservée à la circulation automobile, d'en diminuer la vitesse. Cette remarque peut évidemment s'appliquer à d'autres axes rectilignes traversant le quartier.

4.1.5 PROMENADES ET ACTIONS EN FAVEUR DES PIETONS

La zone aménagée à ce jour à l'Est et plus accessoirement au Sud et au Nord de la Meinau, est située au contact des quartiers d'habitation dense. Elle est un lieu privilégié pour les loisirs, la détente et invite à la promenade.

Des aménagements complémentaires, notamment sur les terrains antérieurement régis par la loi de juillet 1927 devraient accroître les possibilités de cheminements plus au Nord, le long du Rhin Tortu, entre la route de la Fédération et le talus de la voie ferrée.

Dans le P.O.S., parmi les emplacements réservés, on relève les opérations concernant les promenades publiques dans l'aménagement des berges du Rhin Tortu :

- l'une au Nord-Est du stade de la Meinau, en bordure de l'école normale,
- l'autre au Sud de la voie ferrée, entre le Canal du Rhône-au-Rhin et la rue de la Plaine des Bouchers. Dans cet aménagement, il est également prévu une passerelle pour piétons au lieu-dit la Kaltau.

En fait, l'ensemble du secteur de la Kaltau, entre le pont de Colmar et le confluent du Rhin Tortu avec l'Ill, sera aménagé en promenade bordant le Rhin Tortu, connectée aux promenades sur berges dans le centre historique, dans les quartiers de la Montagne Verte, du Neuhof...

On rappelle enfin que l'arrivée du tramway se traduira par des aménagements au bénéfice des piétons.

TABLEAU N° 90
PARCS PUBLICS

DESIGNATION	Date de Création	Surface en ha
Avenue Christian Pfister		0,26
Place Gambs	1961	0,18
Place Boeckler	1962	0,17
Place de l'Île de France	1964	0,61
Place de la Meinau		0,12
Parc de la Meinau	1973	6,8
Berges du Rhin Tortu		
1ère tranche : rue Staedel	1980	1,04
Confluent Rhin Tortu-Ziegelwasser	1982	0,40
2ème et 3ème tranches : entre la rue du Général Offenstein et la rue L. Braille	1983	1,38
4ème tranche : Clos des Vanneaux et triangle	1985	0,55
Berges du Racing		0,14
5ème tranche : entre les rues L. Braille et des Linottes	1985	0,85
Square 110 route de la Meinau	1983	0,1
Parc du Bartischgut	1984-85	1,35
Abords des jardins du Kritt		0,80
Extenwoerthfeld		0,15
Rive droite Rhin Tortu (Nord de la rue des Ciriers)	1989	0,38
Abords du Pont de Colmar	1991	0,66
Total		17,22

Les projets retenus au P.O.S. concernent l'aménagement des berges du Rhin Tortu au Nord-Est du stade de la Meinau, en bordure de l'école normale, au Nord de la rue Staedel ainsi qu'au Sud de la voie ferrée, entre le Canal du Rhône-au-Rhin et la route de Colmar. Les berges du Rhin Tortu devront être aménagées pour qu'une agréable continuité piéton soit, bien mieux qu'à présent, assurée au Nord de la Kaltau entre la route de Colmar et la rue de la Montagne Verte.

En ce qui concerne les **jardins familiaux**, 676 lopins se répartissent en 23 lotissements occupant près de 17 ha au total. Ces jardins familiaux sont localisés autour du Rhin Tortu et dans l'amorce de "zone verte" adjacente au Baggersee.

4.2.2 EQUIPEMENTS SPORTIFS

La Meinau offre des installations sportives de plein air au service aussi bien de l'ensemble de l'agglomération que du quartier.

4.2 EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

4.2.1 ESPACES VERTS AMENAGES

Les espaces verts dont l'entretien relève de la Ville sont fournis par le tableau suivant qui comporte leur date approximative de création et leur superficie précise en 1991. Leur surface totale est supérieure à 17 ha.

Les terrains se situent en marge du quartier résidentiel :

- **au Nord-Est : le stade de la Meinau**, rue de l'Extenwoerth s'étend sur 8 hectares, Le stade d'honneur, cerné de tribunes offrant quelque 40.000 places, n'est ouvert qu'aux footballeurs professionnels.
- **au Sud : le stade de la Canardière**, rue de Provence, a une superficie de 2,5 hectares. On recense également 2 terrains pour les jeux de boules : celui du "Boule Pétanque Club" de la Meinau (20 ares) et celui du "Pétanque Club Schulmeister" (45 ares).
- **à l'Ouest**, en face de l'île Weiler, un centre nautique (canoë-kayak) auquel s'est adjoint un mur d'escalade.

La Meinau bénéficie également de la proximité du centre sportif de la rue des Vanneaux (4,5 hectares) ainsi que de la piscine de la Kibitzenu, au Neuhof.

Pendant la belle saison, les résidents du quartier ont également à proximité la zone de loisirs du

Baggersee avec son plan d'eau situé sur le territoire de la Commune d'Illkirch-Graffenstaden¹.

Les salles de sport publiques sont répertoriées ci-après :

- Ecole Canardière, 24 rue Schulmeister,
- Ecole Fischart, 8 rue de Provence,
- Lycée Technique Couffignal, route de la Fédération,
- Ecole Normale d'Instituteurs, 141 route de Colmar.

A ces salles publiques, il faut ajouter la salle Jean-Nicolas Muller, 22 rue du Languedoc, gérée par une société.

On note également la présence à la Meinau d'un stand régional de tir, à l'Est du Baggersee.

Le P.O.S. inscrit en emplacement réservé des équipements de loisirs au Nord-Est des ateliers communautaires et en bordure du Rhin Tortu.

4.2.3 EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Début 1991, deux immeubles anciennement Télec, offrant environ 2.500 m², ont accueilli l'I.P.S.T. (Institut Professionnel des Sciences et Technologies, anciennement Institut de Promotion Supérieure du Travail qui était à l'étroit boulevard d'Anvers).

Une préoccupation de l'I.P.S.T., qui dépend de l'Université L. Pasteur est d'être très proche du monde de l'entreprise : ses enseignants en font partie et les étudiants s'y immergent régulièrement à l'occasion de stages pratiques. Pour favoriser ce brassage, l'I.P.S.T. envisage d'ouvrir prochainement un restaurant mixte entreprises-université. Par ailleurs, l'organisme de formation continue régional (GRETA) établi jusqu'à présent rue de la Fédération s'est récemment installé dans de nouveaux locaux dans "l'Europarc".

1. Le secteur du Baggersee, essentiellement situé sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden s'est transformé en zone de loisirs entièrement accessible au public, du fait de la fermeture en 1991 du terrain de camping. Les habitants de la Meinau ont ainsi à leur portée une zone de loisirs d'une trentaine d'hectares (la moitié environ était constituée par le plan d'eau), comportant des terrains de jeux aménagés et ouverts au public. Sans doute pourront-ils bénéficier, dans les bâtiments rénovés de la plage d'une "maison de la convivialité" dont le programme reste à définir. A l'heure actuelle, la baignade et certaines installations annexes ont été réaménagées.

Les équipements et effectifs scolaires de l'année 1989-1990 figurent dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N° 91
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET
EFFECTIFS

ETABLISSEMENTS	Nombre de CLASSES	EFFECTIFS
Ecoles maternelles (publiques)		
Canardière, 12 avenue de Normandie	7	210
Fischart, 8 rue de Provence	7	208
Lezay-Marnésia, 24 rue du Poitou	7	190
Meinau, 68 route de la Meinau	7	189
Ecole annexe de l'Ecole Normale, 141 route de Colmar	-	6
	28	803
Enseignement élémentaire (public)		
Canardière I, 24 rue Schulmeister	9	228
Canardière II, 24 rue Schulmeister	10	235
Fischart I, 8 rue de Provence	8	179
Fischart II, 8 rue de Provence	9	212
Meinau, 62 route de la Meinau	13	312
Ecole Normale, 141 route de Colmar	3	66
	52	1.232
Enseignement spécialisé (public)		
Canardière I, 24 rue Schulmeister	3	25
Fischart I, 8 rue de Provence	2	9
Fischart II, 8 rue de Provence	1	-
	6	34
TOTAL ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	86	2.069
Enseignement secondaire (public)		
Collège Lezay-Marnésia, 16 rue du Poitou		635
Lycée Professionnel		
Lycée Couffignal, 11 route de la Fédération		393
Lycée		
Lycée Couffignal, 11 route de la Fédération		1.170
TOTAL ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		2.198
Enseignement supérieur (public)		
Lycée Couffignal, 11 route de la Fédération		357
techniciens supérieurs		156
classes préparatoires aux grandes écoles		121
Ecole Normale d'Instituteurs, 141 route de Colmar		
Institut Professionnel des Sciences et Technologies (I.P.S.T.)		
15-21 rue du Maréchal Lefèbvre		
Enseignement spécialisé		
Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.), "Route Nouvelle", 27 rue de la Fédération		35
Ecole élémentaire (privée)		
Institut Saint-Joseph, 3 route de la Fédération		15

Par rapport aux effectifs de la rentrée 1982-83, on note une stabilité dans le préscolaire et le second cycle du secondaire, et une baisse dans les autres cycles, particulièrement forte dans les collèges.

Le P.O.S. ne prévoit pas d'emprises pour des équipements scolaires supplémentaires, compte

tenu de la stagnation démographique prévisible dans le quartier.

Quant à l'enseignement supérieur, il n'est pas à exclure qu'il puisse se développer largement dans la plaine des Bouchers, compte tenu de l'attrait qu'offrira la liaison par tramway.

4.2.4 EQUIPEMENTS CULTURELS ET SOCIO-CULTURELS

Le quartier de la Meinau dispose depuis 1965 d'une **Maison des Jeunes et de la Culture** située rue de Bourgogne et comportant notamment une salle de 300 places, récemment rénovée. Il s'agit bien sûr d'un équipement destiné au quartier, mais qui joue également un rôle à l'échelle de l'agglomération strasbourgeoise. Récemment appelé "**Pôle Sud**", cet équipement a principalement deux vocations :

- une "pratique artistique" : école de danse, école de musique, arts plastiques, secteur club, secteur sportif et activités de plein air,
- une action culturelle qui s'articule actuellement autour de la danse contemporaine, de la musique contemporaine, du cinéma et du spectacle pour enfants.

Il s'associe aux grandes manifestations culturelles strasbourgeoises (comme par exemple MUSICA, le festival de musiques contemporaines...).

A proximité immédiate de la M.J.C., rue de Champagne, se trouve une ludothèque, la plus importante sinon même la seule, semble-t-il, du Bas-Rhin.

Se trouve également dans ce quartier une annexe de la Bibliothèque Municipale, 1 rue de Bourgogne.

On mentionnera également le Foyer Catholique Saint-Vincent de Paul, 2 rue Arthur Weber.

4.2.5 EQUIPEMENTS AU BENEFICE DE LA PETITE ENFANCE

Le quartier de la Meinau bénéficie de structures d'accueil variées pour la petite enfance :

- une crèche collective de 60 places - 53, rue de la Canardière,
- une antenne de la crèche familiale "Crèche Sud", 49 rue de la Canardière (ensemble "Crèche Sud" agréé pour 100 assistantes maternelles),
- un jardin d'enfants municipal, 55 rue de la Canardière, qui offre près de 150 places,
- un foyer d'enfants, 24 rue Schulmeister, avec 145 places

- une halte-garderie, 55 rue de la Canardière : 20 places
- un jardin d'enfants géré par une association : "Play Group", 39 avenue Christian Pfister : 35 places

4.2.6 EQUIPEMENTS POUR PERSONNES AGEES

Le principal équipement concerne la Maison de Retraite **Bartischgut**, également spécialisée pour l'accueil des non et mal voyants. Située 7, rue Bartisch, cette maison offre au total 129 lits. Un projet d'extension est en cours qui prévoit 26 lits médicalisés supplémentaires.

En cours de réalisation actuellement, **une nouvelle résidence pour personnes âgées** : le Kochelofe qui se trouve rue de la Canardière. Dès son prochain achèvement, 84 personnes pourront y être hébergées dont 26 en section de cure médicalisée.

4.2.7 EQUIPEMENTS DIVERS

Le Cimetière Sud couvre une superficie d'environ 111.300 m². Une extension de 5 ha environ est inscrite au P.O.S. Situé non loin du cimetière, la Prévention routière a installé un centre d'éducation.

Parmi les autres équipements du quartier, relevons le Centre Médico-social Canardière et une P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile).

Au 27, rue de la Fédération se trouve un établissement spécialisé pour des personnes handicapées (50 places).

On signale par ailleurs la demande d'installer à la Meinau un poste de police. Aucun emplacement n'a été réservé à cette fin car cet équipement pourrait trouver place dans une construction existante.

Dans la Plaine des Bouchers les équipements de superstructure sont inexistant, si l'on en excepte le Lycée Couffignal. Cela ne signifie toutefois pas que les besoins, aussi bien des entreprises que du personnel en soient absents et que le recours à certains services de la Meinau (Bureau de poste) ou d'Illkirch (restaurant de l'hypermarché) soit une solution satisfaisante.

CONCLUSION

Tout sépare les deux quartiers de la Meinau et de la Plaine des Bouchers : leur fonction, leur bâti, leur environnement, leurs équipements, l'absence de concordance de leurs voiries transversales, la faiblesse des mouvements pendulaires de main-d'oeuvre entre eux... Il s'agit de deux entités radicalement différentes et le P.O.S. ne les a unies que pour des raisons purement pratiques de maniabilité du document. Telle est l'opinion qui résulte d'un bref "flash" sur ces quartiers. Mais une approche plus précise, fondée sur des "zooms" successifs visant les "micro-quartiers" conduit à nuancer cette affirmation et à évoquer une entité propre, du moins potentiellement :

La Plaine des Bouchers est dès à présent moins homogène qu'elle ne paraît à première vue : on y trouve ponctuellement, à ses extrémités surtout, de l'habitat, un lycée, un parc, une maison de retraite... Les activités tertiaires qui succèdent aux grandes usines tendent à humaniser l'ancienne zone industrielle, qui se trouvera, d'ailleurs plus que par le passé, confrontée au problème du voisinage des entreprises à nuisances ou à risques. L'aménagement de la Kaltau

et des berges du Rhin Tortu, en continuité avec celui des berges de l'Ill, jouera également dans le sens de l'humanisation et de la valorisation de la zone d'activités. De plus, la perception que peut avoir l'habitant ou l'utilisateur du quartier, peu sensible aux limites communales avec Illkirch, contribue à atténuer le clivage suivant : activités à l'Ouest de la route de Colmar et habitat à l'Est. En effet, au Sud de la zone d'activité, la fonction résidentielle de la Plaine des Bouchers serait renforcée si les limites communales ne scindaient pas le "quartier de la côte d'azur", un peu isolé d'Illkirch.

Inversement, tout de suite au Sud de la Meinau, la présence du garage Renault et du grand centre commercial du Baggersee, situés les deux sur Illkirch donnent, en fait, une **image non uniquement résidentielle des secteurs du Hohwart et de la Canardière.**

Enfin et surtout, il est nécessaire de souligner qu'en dépit de sa largeur **la route de Colmar ne constituera plus une coupure à son futur aménagement en boulevard urbain mais au contraire un trait d'union entre les deux parties distinctes d'un même ensemble**, grâce au développement des activités tertiaires parfaitement bien desservies par le tramway.

ANNEXE :

SURFACE DES ZONES DE LA MEINAU - PLAINE DES BOUCHERS (MEI)

- Surfaces en hectares -

TABLEAU N° 92
SURFACE DES ZONES

N° DES ZONES	ZONES URBAINES						ZONES NATURELLES		
	MEI UB	MEI UC	MEI UD	MEI UF	MEI UK	MEI UX	MEI INA		MEI ND
1	5.73	4.88	27.10	8,52	12.66	27.29	3,63		2.32
2	78.82	11,56	26.40		25.38	72.61			8,20
3	24.00	8,56	3,85			2.47			18.81
4						32.30			
5						10.23			
6						8.20			
L					3,36				
L1									0,87
L2									36.24
TOTAL	108.55	25,00	57,35	8,52	41.40	153.11	3,63		66,43

Surface totale des zones urbaines : 393.93 ha
 Surface totale des zones naturelles : 70.06 ha
 Surface totale du quartier : 463.99 ha
 dont espaces boisés classés : 15.25 ha